

SAINT-MAURICE, MON VILLAGE

Sämmeretz, Unser Dorf

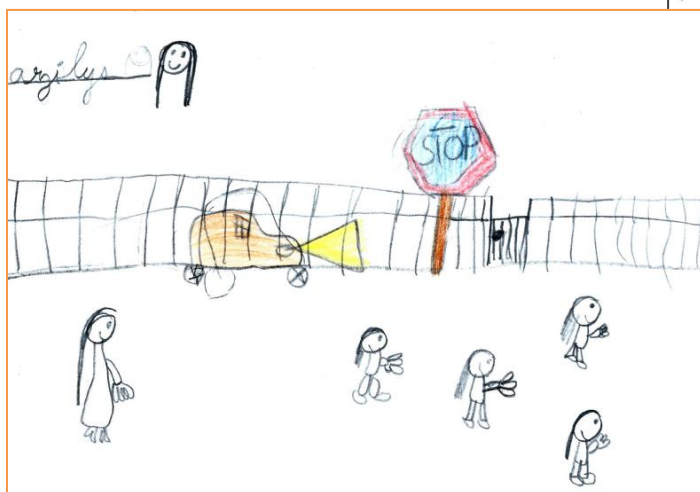


Lettre d'information

Numéro 11-22

Novembre 2022

Le mot du maire



Chers habitants, Chères habitantes de Saint-Maurice,

Ce 11^{ème} numéro de notre lettre d'information communale s'ouvre sur de beaux dessins des enfants de l'école de Saint-Maurice, qui illustrent les premiers aménagements réalisés dans le cadre de notre projet d'amélioration de la sécurité routière dans le village. Un autre projet qui avance est celui de la « maison des associations » : une analyse du bâtiment de l'ancienne école a été réalisée, ainsi qu'un relevé topographique complet. La prochaine étape consistera à effectuer un bilan énergie.

A propos d'énergie, je ne peux que féliciter la décision du Conseil municipal en faveur de la mise en place de la « trame noire » dès cet été : la réduction des plages d'éclairage public signifie aussi la réduction de la consommation d'énergie. Cette dernière est cependant insuffisante pour stabiliser la facture énergétique de la commune, fortement impactée par l'augmentation des prix de l'énergie.

Mais cette nouvelle situation de crise n'entame ni l'engagement, ni le dynamisme de l'équipe municipale. Je dirai même qu'« à Saint-Maurice, nous n'avons pas de pétrole mais nous avons des idées », pour paraphraser un célèbre slogan qui date des années 70, une autre période de crise énergétique ! Vous découvrirez nos idées et propositions dans les pages qui suivent. Elles ont pour objectif d'encourager la vie du village, les rencontres et l'économie de proximité. J'espère qu'elles éveilleront votre intérêt et compte sur vos retours nombreux et positifs (en complétant les questionnaires joints ou via l'application Intramuros).

Très bonne lecture. *Bis bald !*

Jean Marc WITZ



Un départ... Une arrivée...



Nos remerciements à Madame Marlyse ARNOLD

Pendant de nombreuses années, Marlyse ARNOLD a assuré bénévolement l'embellissement de notre église en la fleurissant régulièrement, ainsi qu'à l'occasion des événements qui rythment la vie du village, tels que baptêmes, communions, mariages, fêtes paroissiales ou encore obsèques. Elle s'y est toujours employée avec goût et raffinement. Le Conseil de fabrique et tous les paroissiens disent unanimement « **Bravo et merci Marlyse pour ton esprit volontaire et ton sens artistique au service de notre église** ».

Et maintenant... ? Si vous souhaitez prendre part au fleurissement de l'église, contactez les membres du Conseil de fabrique. Vous pouvez également déposer un don dans le tronc prévu à cet effet au fond de l'église ou simplement offrir des fleurs ou des arrangements floraux en les déposant directement soit à l'église, soit chez Philippe au 83A rue des Violettes.

Le Conseil de fabrique rappelle par ailleurs qu'une quête pour le chauffage de l'église est en cours. Les enveloppes peuvent être remises à l'un des membres du Conseil de fabrique. Merci par avance pour votre générosité.



Notre nouvel employé communal se présente

Virgine WETTA ayant souhaité mettre fin à son contrat d'ouvrière communale, nous souhaitons la bienvenue à Séraphin ABRAHAM qui prend le relais.

*Je m'appelle **Séraphin ABRAHAM**. Je travaille chez VOGEL TP à Scherwiller. Depuis mon plus jeune âge, je suis passionné par le monde du BTP (Bâtiments et Travaux Publics) et j'ai trouvé goût pour les petits chantiers chez les particuliers. Je suis employé à temps plein (39 heures) chez VOGEL TP et j'ai proposé mes services à la mairie pour devenir votre ouvrier communal. Vous pourrez me voir travailler pour la commune le samedi matin et parfois en fin d'après-midi. A bientôt !*



Les animations

MJC le vivarium
vallée de villé

*Vendredi 15 juillet, des activités
intergénérationnelles organisées par la MJC*

Pour la deuxième année consécutive, la MJC Le Vivarium s'était installée avec ses tonnelles et jeux à Saint-Maurice, dans la cour de l'école, sur le parking derrière l'école et sur une partie du terrain de pétanque.

La volonté de la MJC est de sortir de ses locaux à Villé pour proposer des activités aux enfants, adolescents, parents et grands-parents dans les villages, et ainsi permettre à toutes les générations de se rencontrer et de passer un bon moment ensemble. C'est aussi une façon pour la MJC de présenter ses activités et d'offrir aux personnes ayant des difficultés de mobilité ou ne partant pas en vacances l'accès à des activités directement dans leur village. Outre Saint-Maurice, dix communes se sont relayées entre le 8

juillet et le 5 août (Breitenau, Albé, Thanvillé, Neuve-Eglise, Triembach-au-Val, Dieffenbach-au-Val, Steige, Urbeis, Saint-Pierre-Bois et Breitenbach). Cette année, se sont ajoutés un atelier jeux de société avec l'association LES JEUX DU CHAT NOIR et la section de la danse orientale de la MJC. L'association des SANKT MORITZER KOMPELS, l'association des parents d'élèves LES TILLEULS et la Micro-brasserie GUTH ont assuré la restauration.



La fréquentation n'a malheureusement pas été au rendez-vous. La date de l'événement, en plein milieu du mois de juillet, après la fête Nationale et Décibulles, n'y est certainement pas propice. Le bénéfice pour les deux associations du village n'a été que de 300 €, un montant qui n'est pas à la hauteur de l'investissement des bénévoles !



Lors de la réunion de débriefing, l'équipe des organisateurs a évoqué ce résultat et il en a découlé l'envie d'essayer de remplacer ces animations de rue par un vide-greniers autour de l'église, sur le city parc et dans la cour de l'école. Ce vide-greniers pourrait avoir lieu au printemps et serait de préférence réservé aux habitants du village. Afin de mesurer votre intérêt pour ce projet de vide-greniers, nous vous remercions de bien vouloir répondre au questionnaire contenu dans ce journal.

Dimanche 11 septembre, fête de quartier

C'est sous un beau soleil que les chapiteaux ont été installés rue du Beau Site pour accueillir, dimanche 11 septembre, une nouvelle édition de la fête de quartier des habitants de la rue des Mésanges, de la rue des Violettes et de la rue du Beau Site (pour sa partie entre le carrefour du Viehweg et celui de la Fontaine).



Une équipe de cuisiniers dévoués s'est attelée à préparer d'excellentes bouchées à la reine et les discussions entre jeunes et moins jeunes se sont une nouvelle fois poursuivies jusque tard dans la soirée. Le tout dans la bonne humeur et dans la perspective d'une nouvelle édition en 2023.

Rendez-vous à noter en 2023. *Schriebe's ejch uff!*

Après plusieurs reports liés au contexte sanitaire du Covid, Monsieur le Maire et l'ensemble de l'équipe municipale ont le plaisir d'inviter tous les habitants du village à un moment de convivialité le dimanche 22 janvier 2023. Réservez cette date dans vos agendas dès maintenant, des précisions vous seront communiquées d'ici là.

Nos aînés sont également invités à se retrouver autour d'un déjeuner, selon la coutume qui prévalait avant le Covid. Bien que les contraintes sanitaires soient désormais allégées, l'équipe municipale a choisi de fixer la date de cette rencontre au printemps, une période moins propice aux gripes et autres virus que l'hiver. C'est donc avec plaisir que les personnes âgées de 70 ans et plus sont conviées à la salle des fêtes municipale le dimanche 2 avril 2023.

JANVIER						
LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

AVRIL						
LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Les travaux et aménagements



Sécurité routière : des aménagements ont été réalisés pour traiter les deux principaux « points noirs » que sont la vitesse en entrée d'agglomération et la sécurité autour de l'école de Saint-Maurice. Ils consistent en :

- Un dispositif visant à abaisser la vitesse des véhicules routiers quartier Saint-Maurice à Triembach-au-Val



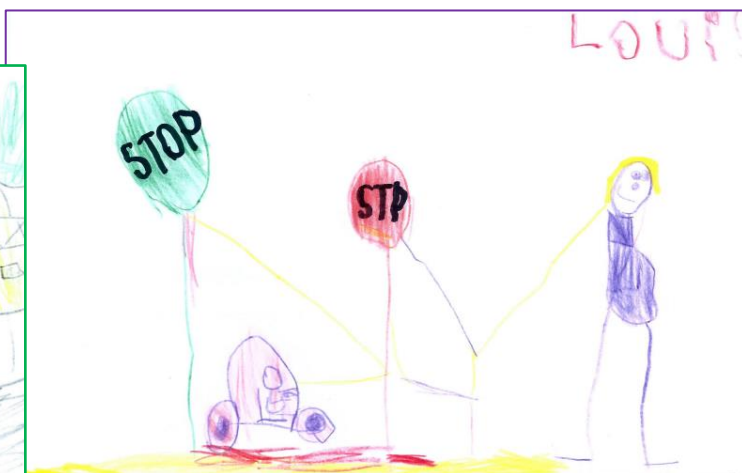
Témoignage d'un habitant du quartier en date du 14 septembre 2022 :

« Merci pour le ralentisseur. Il est efficace ! »

- Le marquage des passages-piétons, la pose d'un STOP et une interdiction de stationner au niveau de l'école Saint-Maurice.



Nos jeunes élèves ont été particulièrement sensibles à cet aménagement au niveau de l'école. Il leur a inspiré les beaux dessins présentés en 1^{ère} page et ci-après. **Merci pour la sécurité de tous, et en particulier des enfants, de respecter le Code de la route !**



La Brigade Verte mènera des actions de sensibilisation à la sécurité routière, voire de verbalisation si nécessaire, car force est de constater que le non-respect du nouveau STOP est trop fréquent. La Commission Urbanisme du Conseil municipal poursuit ses réflexions pour traiter les autres « points noirs » dans le village, en particulier le problème de la vitesse d'entrée en agglomération côté Villé.



Réparation de la chaudière : après une nouvelle panne, la chaudière communale a pu être réparée et remise en service rapidement fin octobre.

Les démarches menées par M. le Maire ont par ailleurs permis d'obtenir un rabais substantiel sur la dernière facture d'achat des pellets, dont le prix a littéralement explosé ces dernières semaines.

RAPPEL

L'entretien des trottoirs devant son domicile fait partie des obligations à respecter en tant qu'occupant d'un bien, qu'on en soit locataire ou propriétaire. Cet entretien porte notamment sur :

le désherbage, le balayage des feuilles et autres déchets, l'enlèvement de la neige et de la glace, la prévention des chutes grâce au balayage, salage, sablage, dépose de copeaux ou sciure de bois par exemple.



RAPPEL

Journée citoyenne et opération broyage

Grâce au broyage de vos petits et gros branchages, vous disposez de paillage pour vous faciliter la vie au jardin. Cela vous évitera notamment des allers-retours en déchèterie, qui reste la solution de dernier recours pour ne pas brûler vos déchets verts. Pour rappel, le brûlage des déchets verts est une pratique polluante pour l'environnement, toxique pour la santé et désormais interdite.

Dans la Vallée de Villé, l'association ACSJA (Amis du Compostage et du Jardin de Centre Alsace), avec les arboriculteurs de la Vallée, a mis en place le broyage partagé pour ses membres en louant à certaines périodes de l'année un broyeur puissant sur remorque. Cette prestation est facturée à chaque membre de l'association sollicitant la venue du broyeur.



A l'occasion de la journée citoyenne, **pour permettre à tous les habitants de bénéficier de cette possibilité de broyage**, l'équipe municipale prévoit d'organiser une journée de broyage dans le village en avril 2023. La municipalité prendrait en charge les frais de location du broyeur. Pour nous permettre d'organiser au mieux cette action, il est impératif que les personnes intéressées remplissent le formulaire en pièce jointe.

RAPPEL

Interdiction de brûlage des déchets verts

Au-delà des possibles troubles de voisinage (odeurs, fumée) et des risques d'incendie, le brûlage à l'air libre des déchets verts émet de nombreux polluants en quantités importantes, dont des particules qui véhiculent des composés cancérigènes.



- Brûler 50 kg de végétaux à l'air libre rejette autant de polluants qu'un parcours de 18 000 km avec une voiture essence ou 6 000 km avec une voiture diesel.
- Brûler ses végétaux produit jusqu'à 900 fois plus de particules fines qu'un trajet de 20 km jusqu'à la déchèterie.
- Une contravention de 450 € peut être dressée à un particulier qui brûle ses déchets verts (Article 131-13 du Nouveau Code pénal).

RAPPEL

Consignes en matière de tri des déchets

Les consignes de tri vont changer au niveau national au 1^{er} janvier 2023. Nous relayons ici la communication du SMICTOM sur les nouvelles dispositions valables également à Saint-Maurice à compter du 1^{er} janvier 2023 et qui viennent rappeler la lettre d'information que vous avez trouvée dans vos boîtes aux lettres.



Vers plus de recyclage

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et les flacons en plastique peuvent être déposés dans le bac jaune, aux côtés des emballages en métal, en papier et en carton. Les autres emballages doivent être jetés avec les ordures ménagères, faute de pouvoir les recycler. Ces emballages étant de plus en plus nombreux, les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage se sont mobilisés pour leur trouver des solutions de valorisation (recherche de débouchés pour le plastique, modernisation des centres de tri...). Dans le même temps, les industriels ont aussi été incités à faire leur part d'efforts, en emballant leurs produits de manière plus vertueuse.

Ce travail a porté ses fruits : à **partir du 1^{er} janvier 2023**, le SMICTOM d'Alsace Centrale pourra trier plus et plus simplement. **Le centre de tri de Scherwiller pourra accueillir tous les emballages. Ils seront dans leur grande majorité (80%) recyclés.** Pour ceux dont les débouchés de recyclage n'existent pas encore, ils seront valorisés énergétiquement.

*Vom 1. Jänner
2023, alli
Verpackunge un
Papierer were
sortiert !*

A compter du 1^{er} janvier 2023, vous pourrez déposer tous vos emballages et papiers imprimés dans le bac jaune.

A mettre dans votre bac jaune : emballages en métal, en papier, en carton, briques alimentaires et tous les emballages, sans exception ! Quelques exemples : bouteilles, flacons de salle de bains, bidons de lessive, pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films, blisters et sacs plastiques, pots de crème cosmétique ou encore boîtes de poudre chocolatée...

Et en pratique ?

- 1/ C'est un emballage ? Déposez-le dans le bac jaune !
- 2/ Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.
- 3/ Déposez vos emballages en vrac dans le bac (pas dans un sac).
- 4/ N'imbriguez pas vos emballages les uns dans les autres, votre tri serait perdu.



Une adaptation des dispositifs de collecte et de la redevance

Le bac gris sera désormais destiné à recevoir uniquement les produits d'hygiène (gants, masques, éponges, lingettes, couches...), les petits objets en plastique (brosses à dents, stylos...), ainsi que les balayures, les cendres et les mégots.

Pour rappel, les emballages en verre et les biodéchets sont à déposer dans les bornes d'apport volontaire dédiées (respectivement conteneur à verres et conteneur biodéchets).

Dès le 1^{er} janvier 2023, l'abonnement aux services du SMICTOM d'Alsace Centrale comprendra 18 levées du bac gris et 18 passages en déchèterie. Les levées et les passages supplémentaires seront facturés en plus. Pour que chacun trouve son rythme en fonction de sa production de déchets, la collecte du bac gris continuera de s'effectuer chaque semaine. L'objectif est de s'adapter aux nouveaux usages liés aux nouveaux gestes de tri des biodéchets et de tous les emballages et papiers.

Retrouvez toutes les informations sur le site www.smictom-alsacecentrale.fr

Nos monuments aux morts, 1919 et 1965

La commune a érigé un premier monument aux morts après la guerre de 1914 –1918 en mémoire de la tragédie de la nuit du 18 au 19 août 1914 où quatre habitants et deux soldats français ont été tués et 38 maisons détruites dans l'incendie du village (*voir les détails dans la lettre d'information communale numéro 02-20 parue en décembre 2020*).

Ce projet fut le fruit d'une souscription générale dans toute l'Alsace. Le 20 août 1919, le monument a été inauguré par le Président de la République M. Raymond POINCARE, M. le Maire Désiré DONTENVILLE, plusieurs officiers généraux, le gouverneur militaire de Strasbourg et la baronne de CASTEX.

Ce premier monument aux morts se dressait à l'angle sud de l'église à quelques mètres plus à gauche du monument actuel. A sa base, au-dessus des marches, figuraient :

- à gauche, les initiales « RF » pour République Française,
- au centre, une couronne de lauriers entourant une médaille militaire,
- à droite, le blason de l'Alsace.

Il portait l'inscription suivante :



AUX VICTIMES DE ST-MAURICE

Le 18-VIII-1914

au mépris de toutes les lois humaines,
des soldats bavarois incendiaient 38 maisons
de St-Maurice, fusillaient les citoyens
Nicolas URBAN, Jacques DEUTSCHLER,
Alphonse DONTENVILLE et Georges WACH,
les soldats prisonniers

Léonard COURBE et Martin BLANC.

Le Maire A^{te} SCHLEBER et le Curé A^{se} KAPPLER
subirent les pires vexations de l'ennemi.

Le Maire, depuis 21 ans en fonction, fut jeté
en prison avec d'autres habitants et révoqué.

Rétabli par l'autorité française, il mourut
peu après des suites de l'odieux traitement
qui lui a été infligé.

Ce monument perpétuera dans l'Alsace libérée
le souvenir des innocentes victimes
de la barbarie allemande.

18-VIII-1919

Durant la guerre de 1939 – 1945, les troupes allemandes envahirent le village le 19 juin 1940. Avant leur arrivée, pour éviter des représailles, quelques citoyens avaient démonté la plaque du monument portant l'inscription et l'avait enterrée dans le cimetière communal. Peu de temps après, les occupants allemands

ont enlevé le monument. Bien renseignés, ils ont également localisé et déterré la plaque cachée dans le cimetière. Elle n'a jamais été retrouvée depuis !

En 1961–1962, le Conseil municipal a décidé de remplacer ce 1^{er} monument aux morts. L'architecte Paul KIEFFER de Sélestat fut chargé des études. En 1963, les travaux de préparation furent exécutés par l'entreprise Ernest BOCKSTALLER de Neubois. En août de la même année, le sculpteur–statuaire Edouard STENTZEL de Strasbourg–Neudorf a réalisé l'ouvrage. Il a été inauguré le 5 septembre 1965 par le sous–préfet de Sélestat, M. Gilbert BELIN. Le coût total de l'opération s'est élevé à 11125 Francs dont 8029 Francs pour le sculpteur, 580 Francs pour l'architecte et 2516 Francs pour les travaux accessoires ⁽¹⁾.



AUX ENFANTS DE ST-MAURICE
VICTIMES DES DEUX GUERRES

1914-1918 - - 1939-1945

La figure stylisée représente la Patrie tenant dans ses bras son enfant mort. Les deux ornements en bronze sont des médailles militaires entourées de laurier.

Sources : Archives de Saint-Maurice. Travaux sur Saint-Maurice réalisés par Julien GRIESMAR. Travaux réalisés pour la Société d'Histoire par Martine Naas.

(1) Equivalent 16500 € en 2021 selon le convertisseur franc-euro de l'INSEE tenant compte de l'érosion monétaire due à l'inflation.

Les tops et flops



Merci à M. Guillaume JUST
qui a nettoyé le Dumpfebach
près du city.



Merci à M. Yves WALTER
qui a restauré le tableau
de Saint-Maurice qui
décore la salle des fêtes.



Deux chats écrasés
en octobre dans le
secteur du carrefour de
la Fontaine. Facteur
malchance ou facteur
vitesse ?



Les brèves

- ❖ **CARITAS ALSACE, UNE AIDE DE PROXIMITE** : dans le Bas-Rhin, Caritas compte sept équipes dans le secteur Bruche-Rhin-Centre Alsace. La pauvreté ne sévit pas que dans les grandes villes. Les bénévoles de ce secteur le constatent chaque jour, et proposent de nouvelles activités pour faire grandir la fraternité. C'est le cas à la Maison du Partage de Geispolsheim ou encore à l'épicerie solidaire de Molsheim, qui aident de nombreuses familles à se nourrir dignement. Caritas Alsace possède aussi des équipes particulièrement dynamiques à Fegersheim, Rhinau, Rosheim, Benfeld, Erstein, Obernai ou encore Sélestat. En 2021, les 234 bénévoles de ce secteur ont aidé 474 familles en situation de pauvreté.

Vous souhaitez devenir bénévole, prendre part aux projets et proposer de nouvelles activités solidaires ? En quelques clics, trouvez l'équipe la plus proche de chez vous sur le site internet www.caritas-alsace.org



Vous pouvez également soutenir l'association en faisant un don : don sécurisé sur le site internet ou par chèque à l'ordre de Caritas Alsace, 5 rue St-Léon, 67082 Strasbourg Cedex (*chaque don donne droit à une réduction d'impôt de 75% : un don de 100€ ne coûte plus que 25€ après impôt*).

- ❖ **SEMAINE EUROPEENNE DE LA REDUCTION DES DECHETS** : à l'occasion de la Semaine de sensibilisation aux déchets, qui se déroule du 19 au 27 novembre 2022,



le Smictom d'Alsace Centrale vous invite à participer à une conférence tous publics sur le thème de la nécessaire réduction des déchets. Deux dates et lieux sont proposés : **le 23 novembre à 20 heures à Wittisheim (salle polyvalente) et le 24 novembre à 20 heures à Zellwiller (espace socio-culturel)**.

- ❖ **CALENDRIER DES BATTUES DE CHASSE** : l'Association de Chasse de Triembach-au-Val vous informe que les prochaines battues auront lieu aux dates suivantes



19 ET 20 NOVEMBRE 2022

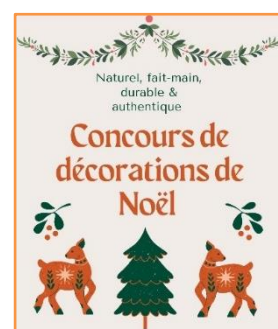
17 ET 18 DECEMBRE 2022

7 ET 8 JANVIER 2023

28 ET 29 JANVIER 2023

- ❖ **BIENTOT NOËL...** Retrouvez le **programme des animations** de Noël dans la Vallée de Villé en dernière page de ce numéro. Par ailleurs, l'Office de Tourisme, du Commerce et de l'Artisanat organise la troisième édition de son **concours de décorations de Noël à destination des habitants, professionnels et communes de la Vallée de Villé**. Toute personne intéressée peut s'inscrire, gratuitement, auprès de l'Office avant le 30 novembre.

Renseignements et règlement du concours disponibles auprès de l'Office de Tourisme.



L'état civil

Naissance

Bienvenue à :



PATRY Soline Alice

née le 7 août 2022

HEIBY Nélia

née le 29 août 2022

Animations de Noël - Vallée de Villé

Chasse au trésor de Noël "Douceurs de l'Avent"
du 25 novembre au 06 janvier à Fouchy

Spectacle de Noël "Un Noël pour Schotzi"
Le 26 novembre à 16h30 à Villé

Marché de Noël à Urbeis
Le 25 novembre de 17h à 21h
Le 26 novembre de 14h à 21h
Le 27 novembre de 11h à 19h

Noël au coeur de mon quartier à Villé
Les 26 novembre de 14h à 21h
Le 27 novembre de 10h à 18h

Noël en chantant à Thanvillé
Le 03 décembre à partir de 14h



Questionnaire sur le BROYAGE

Déposez ce questionnaire dans la boîte aux lettres de la Mairie **avant le 15 décembre 2022** si vous êtes intéressé par le broyage.



Le broyeur est capable de traiter des branches allant jusqu'à 12 centimètres de diamètre.

L'opération sera organisée en fonction des réponses à ce questionnaire. Dans l'affirmative, les informations utiles vous seront communiquées par la mairie pour que vous puissiez vous organiser en prévision de la date retenue pour le broyage

Merci de cocher les cases et compléter les champs libres.

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Adresse mail : _____ @ _____

Numéro de téléphone : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Lieu du broyage : je peux ramener mes branches sur le lieu défini dans le village

Oui Non

Je souhaite récupérer mon broya ?

Oui Non

Volume estimé de branches : _____ m³

Je peux aider l'équipe municipale pour l'organisation de cette opération ?

Oui Non



Questionnaire sur le VIDE-GRENIERS

Déposez ce questionnaire dans la boîte aux lettres de la Mairie **avant le 15 décembre 2022** si vous êtes intéressé par le vide-greniers.



Merci de cocher les cases et compléter les champs libres.

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse mail : _____ @ _____

Numéro de téléphone : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

1 emplacement sera d'une longueur de 4,40 m (soit 2 tables)

J'aimerais réserver _____ emplacement(s) **Maximum 2 emplacements**

J'aimerais que cette manifestation se passe un dimanche au mois de : **(1 ou 2 choix possibles)**

Mai Juin